

+
DE TRI
c'est moins
de déchets
enfouis sur l'île

© Denis JEANT - www.aerophoto-drones.bzh



LA LETTRE DE TRI

JUILLET 2016 / N°4

Cap sur la prévention des déchets!

En 2015, deux événements ont marqué l'engagement de Belle-Île-en-Mer en matière de prévention des déchets. Tout d'abord l'adoption du Programme Local de Prévention des Déchets, le 6 mai, qui a pour objectif de réduire le volume total de déchets de 715kg/hab./an en 2014 à 630 kg en 2020. Puis l'annonce par le ministère de l'écologie de la labellisation de Belle-Île «Territoire zéro gaspillage zéro déchet» le 13 novembre, permettant de bénéficier d'un accompagnement technique et financier pendant 3 ans de la part de l'ADEME. Entreprises, associations, collectivités et particuliers: nous sommes tous invités à participer aux actions du Programme pour atteindre nos objectifs de réduction.

TERRITOIRE
ZÉRO DÉCHET



Un logo pour les professionnels qui s'engagent!



Depuis 2014, une charte des bonnes pratiques est signée par les professionnels du territoire qui souhaitent s'engager dans le tri et la réduction des déchets. Ceux-ci ont désormais un logo qui leur est dédié. Mettre en place le compostage au sein de la structure, proposer des produits « zéro déchet » ou encore trier les films plastiques : les actions entreprises sont nombreuses.

La liste des signataires pour l'année 2016 est à retrouver sur le site internet de la CCBI.

Un clip pour sensibiliser les touristes.

Afin de sensibiliser la population touristique à la réduction des déchets lors de leur séjour à Belle-Île, un clip vidéo a été réalisé et est diffusé sur les navires de la compagnie Océane à destination de Belle-Île. Ainsi, après avoir abordé la problématique de l'enfouissement, le clip retrace le parcours de certains déchets triés sur l'île (emballages, papiers...) jusqu'aux usines de tri ou de recyclage situées sur le continent. Le clip délivre ensuite quelques conseils en matière de prévention des déchets comme le pique nique zéro déchet ou l'achat sans emballage. La vidéo est visible sur la plateforme Vimeo sur ce lien : www.vimeo.com/ccbi/clipzerodechet.

Le compostage à domicile se développe sur l'île.

Près du tiers de nos poubelles est composé de déchets biodégradables (épluchures, restes de repas...). Des déchets qui pourtant peuvent être valorisés pour produire un compost de qualité! Pour développer la pratique du compostage à domicile, la Communauté de communes organise des formations au compostage pour les habitants du territoire. Pendant 1h, les participants **apprennent les principes et les gestes du compostage, les déchets que l'on peut déposer dans son composteur ou encore bénéficier du retour d'expérience de certains usagers.** A l'issue de la formation, un composteur de 400 litres peut être mis à disposition gratuitement pour les foyers non déjà équipés d'un composteur.

Depuis décembre 2015, plus de 150 personnes ont participé à cette formation et ont pu bénéficier d'un composteur. Deux à trois dates de formations sont proposées chaque mois et se tiennent à Haute Boulogne, dans les bureaux de la CCBI. Pour bénéficier de la mise à disposition d'un composteur, inscrivez-vous au 02 97 31 20 21 ou prevention.dechets@ccbi.fr.



EN 2015

695kg	déchets produits par habitant
19,6t	mobilier collecté en 3 mois
2	nouvelles filières mobilier + textile
133€	le coût de la gestion des déchets/hab.
20%	taux de refus au centre de tri
2478t	ordures ménagères enfouies à Chubiguer



Et si on passait aux couches lavables ?

Les couches lavables c'est, chaque année, au minimum 250€ d'économies pour les parents et une demie tonne de déchets évités par rapport aux couches jetables. La CCBI propose désormais aux jeunes ou futurs parents de tester cette alternative au jetable en leur mettant à disposition gratuitement un kit de couches lavables.

Comment ça fonctionne, est-ce vraiment efficace, quels modèles choisir? Pas de panique, un accompagnement et des conseils pour choisir le modèle le plus adapté à votre bébé sont inclus dans le prêt!
Inscrivez-vous: prevention.dechets@ccbi.fr ou 02 97 31 20 21.

Pensons réutilisables!

Au 1er juillet, les sacs en plastique à usage unique seront interdits en caisse, une interdiction qui s'étendra aux sacs en plastique pour l'emballage de produits alimentaires au 1er janvier 2017.

Filets, paniers, sacs réutilisables en coton, de nombreuses alternatives existent, pensez à les utiliser au marché ou dans les commerces de Belle-Île!



De plus, une partie de la vaisselle en plastique à usage unique se verra interdite en France à compter du 1er janvier 2020. Lors de vos pique-niques, sorties, événements pensez à la vaisselle réutilisable, une source d'économies qui permet d'alléger nos poubelles!

La CCBI vous propose (particuliers, associations ou professionnels) la mise à disposition gratuite de gobelets réutilisables pour l'organisation de vos événements.

LES RENDEZ-VOUS DE L'ÉTÉ A NE PAS MANQUER !

Venez nous rencontrer chaque semaine sur le marché, accompagnés du CPIE :

- au marché de Palais, sur le stand «bar à eau», de 9h30 à 12h30, le 6 et 18 juillet, le 1er août et le 7 septembre.
- au marché de Palais, sur le stand «Disco jus», de 9h30 à 12h30, le 27 juillet, le 10 et 24 août et au marché de Bangor le 4 septembre.

FORMATIONS AU COMPOSTAGE

- Durée 1h - Haute Boulogne, Le Palais**
- en juillet : le 7 (10h), le 20 (10h) et le 26 (18h).
 - en août : le 4 (18h), le 17 (10h), et le 31 (10h).
 - en septembre : le 12 (18h) et le 21 (10h).

Inscription au préalable obligatoire.

VISITE DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT

Durée 2h max. Chubiguer

On ne se figure pas toujours ce qu'il advient des ordures ménagères que l'on produit. Ladéchargevous ouvre ses portes les jeudis 28 juillet et 18 août à 10h. Covoiturage possible au départ de la CCBI. Bottes ou bonnes chaussures et gilet haute visibilité indispensables.

Inscription au préalable obligatoire.

ZONE DE GRATUITÉ

Samedi 24 septembre, salle Arletty

Une zone de gratuité, c'est un lieu où l'on peut déposer ce dont on n'a plus besoin (à condition que ce soit propre et réutilisable). Et on peut prendre ce que l'on veut même si on n'a rien déposé.

Inscriptions et renseignements
prevention.dechets@ccbi.fr
02 97 31 20 21

Du nouveau en ligne...

Une page dédiée à la prévention des déchets est en ligne sur le site internet de la CCBI à l'adresse: www.ccbi.fr/dechets_reduction.html. Compostage, réemploi, gaspillage alimentaire, etc., différentes thématiques y sont abordées.

Le groupe facebook «Belle-Île: Objectif zéro déchet» a été créé afin de communiquer sur les actions mises en place dans le cadre du Programme de Prévention des Déchets. Il permet également de partager et d'échanger sur les événements, les initiatives ou les pratiques en faveur de la réduction des déchets au quotidien sur Belle-Île-en-Mer. Rejoignez-nous!

Encore plus de tri en déchèterie!

Afin de valoriser davantage nos déchets apportés en déchèterie, de nouvelles bennes sont accessibles aux usagers sur les quais depuis quelques mois. Ainsi, le bois brut ou non traité est maintenant à séparer du bois traité, peint ou aggloméré, les meubles en fin de vie sont à déposer dans la benne mobilier et les films et bâches plastiques dans un bac dédié. Ils sont désormais détournés du tout venant pour être valorisés.

Afin de faciliter l'apport de quantité importante de verre et de papier, deux bennes dédiées sont également à votre disposition. La confidentialité des documents est garantie aussi bien à la déchèterie qu'à l'usine de recyclage. N'oubliez pas d'y apporter également vos ampoules, néons, piles, petits appareils électroménagers, qui finissent trop souvent enfouis à Chubiguer!

Les 6 bornes de collecte du textile (voir lettre du tri n°3) viennent en complément des 4 associations du territoire où il est possible de déposer vos vêtements : le Secours Catholique, les Restos du coeur, la ressourcerie et Troc Échange.

La Redevance « déchets » change d'ère!

Vous avez dû recevoir, ces derniers jours, par courrier, le titre de paiement émis par le Trésorier Public concernant la redevance « déchets ». Elle finance la collecte, la déchèterie, le transport et le traitement des 6350 tonnes de déchets produits chaque année sur l'île.

Grâce à la participation financière de chacun, à l'optimisation des coûts du service et à vos efforts de prévention et de tri, la redevance a diminué de 10 à 40% selon les usagers entre 2012 et 2014 (passant de 200 à 140 Euros pour un foyer de 2 personnes par exemple).

Depuis cette année, vous pouvez vous acquitter de votre redevance directement en ligne via www.tipi.budget.gouv.fr. Il vous suffit de cliquer sur « accéder au paiement » puis d'entrer le code de la collectivité (11569). La référence de votre facture, qui figure en grisé en haut à gauche de celle-ci, est ensuite à reporter (2016-92-00-.....).



Belle-Île:
Objectif zéro déchet

www.ccbi.fr

Déchets

GASPILLAGE